OUTRAGES AUX AGENTS

Samedi, à minuit, les agents de police Staller et Dermoncourt, de patrouille au boulevard de Paris, eurent leur attention attirée par un groupe de passants qui chantaient à tue-tête.

Ils les invitèrent à ne pas troubler le repos public, mais l'un des noctambules, Paul Kerchove, 21 ans, chauffeur d'auto, demeurant rue du Coq-Français, accueillit fort mal les observations des agents. Il les injuria copieusement, puis sa surexcitation croissant, Kerchove leur lança des coups de poing. Force fut pour demeurer à la loi et le poehard fut écroué, malgré sa résistance au poste de police du 2e arrondissement.

Échos des Sociétés

Au Moto-Club du Nord de la France

L'excursion au Mont des Cats (50 km de Roubaix), qui obtint l'an dernier un succès pleinement justifié se renouvellera « dimanche 14 courant ». La Commission sportive a apporté tous ses soins à cette sortie, comportant l'attrait d'une épreuve de côte qui sera terminée dans la matinée.

Les départs auront lieu, pour le groupe Roubaisien à 6 heures et demie, de la Grande-Place. Pour le Groupe Lillois à 7 heures, du Café du Globe (face au Jardin Vauban).

Jonction à l'église de Berthen, à 9 heures 30.

Prévoyant un grand nombre de partants (une quarantaine l'an dernier), tenant compte des difficultés d'approvisionnement, et en vue d'assurer un repas soigné, la Commission informe les sociétaires qu'il est indispensable que les adhésions soient remises au siège social, pour jeudi 11 courant au plus tard.

A la Fédération des Associations des Anciens Élèves des Ecoles Publiques de Roubaix

Excursion-manifestation du 14 juin à Paris

Le Bureau de « la Fédération des Associations des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Roubaix », informe les Comités des Amicales et les Membres Fédérés que, devant le nombre important des adhésions reçues qui s'élève à 1100, aucune nouvelle adhésion ne pourra plus être admise.

Les Fédérés qui se rendent la 14 juin à Paris, à l'Excursion-Manifestation sont priés de retirer les vendredi 12 et samedi 13 (au Foyer des Amicales, 9, rue de l'Hospice, entre 19 heures 1/2 et 20 heures 1/2), les tickets et cartes d'identité.

(A ce sujet, prière de se munir des cartes d'inscription.)

TOURCOING

MORT SUBITE A LA GARE DES FRANCS

M. Emile Castelain, âgé de 47 ans, demeurant rue de la Lette, 236, se trouvait à la gare des Francs pour prendre le train pour se rendre à Menin avec en femme et son fils. Au moment où il mettait le pied sur le marche-pied du compartiment, il s'affaissa dans les bras de sa femme. On s'empressa autour de lui et malgré tous les soins que l'on put lui donner, il rendit le dernier soupir.

Appelé, M. le docteur Dechert ne put que constater la décès.

M. Castelain avait succombé à une embolie.

CHEZ LES OUVRIERS BOULANGERS

Les ouvriers boulangers nous communiquent l'ordre du jour suivant qu'ils ont voté hier, à une réunion au Café Théo Demetire:

« Les ouvriers boulangers de Tourcoing et des environs réunis salle Théo Demetire, après avoir entendu les explications du camarade Saint-Venant, sur la suppression du travail de nuit, s'engagent, malgré la lettre d'excuse du Syndicat des Patrons boulangers d'assister à la réunion, qui déclarent que seule les Pouvoirs publics peuvent supprimer le travail de nuit, à faire de l'agitation pour obtenir la réalisation de leurs déléances. »

LE XXVe ANNIVERSAIRE DE L'HARMONIE MUNICIPALE DE TOURCOING

La société l'Harmonie municipale de Tourcoing a célébré hier, le XXVe anniversaire de sa fondation.

A cette-temps a vivement contrarié les concerts publics et fêtes qui auraient pu être belles.

Malheureusement l'organisation de la fête a fait un peu défaut.

Au concert qui a eu lieu dans la vaste salle de l'Hippodrome, se sont fait entendre le Cercle Berlioz, de Lille, la Grande Harmonie de Roubaix la Lyre ouvrière des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est et l'Harmonie municipale de Tourcoing. l'Harmonie municipale de Roubaix a été très applaudie.

Pen de monde assistait à ce festival.

INSTITUT SÉVIGNÉ : ECOLE PRATIQUE ET MENAGERE (SECTION COMMERCIALE). — RESULTATS DES EXAMENS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

organisés par l'Association Sténographique unitaire de France

Session du 26 avril 1914. — Sténographie.

I. Examen pratique élémentaire (75 mots), 5 élèves présentées, 5 reçues. Ce sont: Mlles Bourgois Marthe; Delbecq Henriette; Cannie Valentine; Lesnes Marguerite; Scrittie Claire.

II. Examen théorique (11 élèves présentées, 10 reçues). — Mlles Bourgois Henriette; Cardon Valentine; Delannay Louise; Delberghe Albertine; Duez Fernande; Leclercq Marie; Legey Amélie; Matton Léa; Tranchant Marie; Vienne Ernestine.

III. Dactylographie (200 mots), 3 élèves présentées, 3 reçues.— Mlles Bourgois Marthe; Leclercq Marie; Vienne Ernestine.

AUTOUR DE LILLE

TOUFFLERS

Blessé par une plaque « biscotte ». — Arthur Recurie, apprenti à la bisculerie Deroubaix et Prouvost, a eu le genou gauche sérieusement blessé par la chute d'une plaque « à biscuit ». Le docteur Masure lui a ordonné plusieurs semaines de repos.

Etat civil. — Publication de mariage. — Entre : Léopold Debrifle, chauffeur, et Marguerite Dolphens, bobineuse.

Les étrangers et l'assistance. — Touffiens, commune frontière, compte un grand nombre d'étrangers parmi ses habitants et ces étrangers supposent souvent avoir des droits à l'assistance médicale.

L'administration municipale, en en communiqué précis, vient de trancher la question. Les Belges n'ont aucun droit à l'assistance médicale gratuite.

BAILEUX

Décoré. — M. Camille-Joseph Malbesin, cantonnier à Baileux, reçoit la médaille d'honneur de sa profession.

LEERS

Un soulevant un fardeau. — Emile Delcroix, 20 ans, tisserand chez Parent et fils, s'est fait un effort dans la région inguinale en soulevant un fardeau. Il a reçu les soins du docteur Caudmond.

Familles nombreuses. — Les mandats d'assistance peuvent être retirés en mairie

Etat civil. — Publications de mariages. — Entre : François Decoussen, préposé des douanes, et Marie Dubus, couturière à Radinghe. — Paul Despelchin, tisserand, et Célestine Joos, fileuse.

SAILLY-LEZ-LANNOY

La vaccine. — Séance de vaccination gratuite, mardi 9 juin, de 15 à 16 heures, mairie, pour les enfants de 1 an et de 10 à 11 ans, et les jeunes gens de 20 à 21 ans.

Le lin. — 4 fois moins qu'en 1913. — 13 fermiers ont ensemencé en 1914, 8 h. 47 a. 62 c. de lin ; l'an dernier, 26 cultivateurs possédaient 33 h. 86 a. 45 c. de linières.

CHÉRENG

L'inauguration du monument de Clotaire Duquesnoy, ancien maire. — C'est hier que fut inauguré à Chéreng, le monument élevé à la mémoire de M. Clotaire Duquesnoy, qui fut maire de cette commune durant 50 années.

Cette fête était surtout une fête religieuse.

LYS-LEZ-LANNOY

On ne cultive plus la lin. — Alors qu'en 1913, 12 fermiers cultivaient le lin sur 12 hectares de terrain, cette année, un seul cultivateur possède une linière de 41 ares 35 centiares.

Un accident à la filature Delannoy. — Gustave Calais, 41 ans, contremaître à la filature Delannoy et fils, a contracté un abcès au talon droit par suite d'une piqûre infectée. Il a reçu les soins du docteur Parmentier.

Dans la mutualité. — La société de secours mutuels ayant son siège café Delescluse, au Fresnoy, a donné sa fête annuelle qui fut animée. Après la sortie traditionnelle, un banquet réunit les mutualistes qui, au dessert, applaudirent une allocution de M. Honquert, secrétaire général.

Un tonneau tombe et se blesse. — Louis Vitlesprote, 20 ans, journalier à la tannerie Prouvost, s'est grièvement blessé le genou droit en tombant.

Il a reçu les soins du docteur Voitout qui lui a ordonné plusieurs semaines de repos.

Une démonteuse victime d'un accident. — Léopoldine Duval, 27 ans, démonteuse chez Delannoy et fils, a contracté une violente entorse au poignet gauche en tombant à l'usine. Deux semaines de repos.

LANNOY

A la commission cantonale d'assistance. — La commission cantonale d'assistance s'est réunie à la justice de paix et a procédé à l'examen d'un certain nombre de réclamations de titulaires de pensions de vieillards ou d'incurables supprimées ou réduites par le service préfectoral d'assistance.

Au conseil de prud'hommes. — **Un cas intéressant.** — Un brasseur de la région assignait son chauffeur et lui réclamant 30 francs pour une semaine de travail non effectuée. Le chauffeur ayant prévenu son départ le jeudi, quittait le travail le dimanche, se croyant libre, ne connaissant aucun règlement ordonnant la « prévenance » d'une semaine. Un cas semblable était déjà venu devant le conseil et le même maison était en jeu, avec cette différence qu'alors c'était l'ouvrier qui réclamait une semaine, ayant été congédié sur l'heure. Il fut débouté, ayant signé un engagement supprimant toute « prévenance » de part et d'autre. Le même règlement étant peut-être encore en vigueur dans la maison en cause, le conseil de prud'hommes, tout en condamnant le chauffeur par défaut — car il était absent aux débats — déclara qu'il pouvait faire opposition dans les trois jours.

Une étrangeuse a la main meurtrie. — Germaine Haisebrouck, 26 ans, étrangeuse à la filature Parent-Monfort, a eu la main droite meurtrie entre deux organes de son métier en marche.

Le docteur Caudmond est intervenu aussitôt et a déclaré que l'incapacité de travail serait de plusieurs semaines.

Au marché. — Prix du beurre, 1 fr. 80 la livre Prix des œufs, 1 fr. 30 les 13.

FRETIN

Etat civil du mois de mai. — Naissances. — Fava Luce — Joly Bernice — Duriez Jean — Desmet Anne-Marie — Doigs Gaston — Menez Paul.

Mariages. — Entre : Warocquier Louis et Florent Augustine — Leclercq Pierre et Duponcheile Julie.

Décès. — Villette Hermance, 75 ans — Roffin Léontine, 58 ans.

TEMPLEUVE

U. S. T. — L'Union Sportive Templeuvoise, société de Préparation Militaire agréée, recevra, à son siège, le 21 juin, les membres participants à la marche d'épreuve, organisée par la Racing Club Lillois, dont le Président d'honneur est leur aimable concitoyen M. Henri Millet-Damide et le président actif M. Adolphe Vreu.

Itinéraire : Porte de Douai, Grand'Route par Pont-à-Marcq, Templeuve, contrôle chez Rivart, Hôtel des Voyageurs. Retour par Ennevelin, Frelin, Lesquin, Lille. Total. 30 kilomètres.

Un déséquilibré tire des coups de revolver sur son voisin. — Amédée Dubus, rentier au hameau d'Ardoisprez, est depuis quelque temps dans un état voisinant la folie. Hier, sans que rien ne motivât un tel geste, il tirait deux coups de revolver dans la direction de son voisin M. Blondet, cabaretier, qui ne fut pas blessé. La police, informée, intervint aussitôt. Une enquête est ouverte, qui pourrait conclure à l'hospitalisation du dément.

ARMENTIERES

Mort de deux soldats. — La population armentiéroise a appris avec peine la mort du lieutenant-colonel Carlos Cany, de l'infanterie coloniale, décédé à Hasbourdin, à la suite d'une congestion pulmonaire. Le défunt, âgé de 49 ans, comptait de nombreux amis à Armentières.

La mairie a reçu la nouvelle de la mort, à Tarnanrive, de sergent de tirailleurs malgaches Polydore Cantinlau, décédé le 4 juin, à la suite d'hémorragies internes.

Accident. — Samedi soir, la fille de M. Acou-Cloew, qui tient un manège de vélocipèdes à la Chapelle-Rompue, s'est blessée grièvement en tombant du manège.

Accident. — M. Jonieux Louis, 68 ans, demeurant au Bizet, homme de peine chez MM. Cardon, Masson et Fauvergue, fabricants de tolle, en heurtant une cuve contenant de l'eau en ébullition a été ébouillanté aux pieds, à la cuisse droite, aux mains et poignet gauches.

Un traitement d'un mois lui sera nécessaire.

HEM

La grève des teinturiers. — Une lettre d'un gréviste. — Le tarif de Roubaix. — Comme nous le faisions prévoir, rien n'est changé encore dans la grève des teinturiers et, malheureusement, à moins d'une circonstance qu'on ne prévoit pas, le conflit menace de s'éterniser. Il faut dire, tout à l'honneur des ouvriers, que jusqu'ici, le calme n'a cessé de régner. Il y a bien de temps à autre une « recondulle », sorte de cortège plus ou moins injurieux, qui fait escorte aux ouvrières qui travaillent malgré la grève.

Ces ouvriers, disons-le, ont un salaire plus élevé que celui que réclament les grévistes, mais, ces dernières objectent : la « solidarité ouvrière », qui commande aux « satisfaits » de ne pas compromettre par leur travail, le succès des revendications de leurs camarades. On la voit, le conflit, qui dure depuis tantôt sept semaines à Hem, ressemble à tous les autres, et si d'un côté on semble ne pas admettre sans restriction le droit à la grève, il faut bien dire que d'autre part on semble ne pas admettre davantage le droit au travail. Un de nos confrères publie une lettre d'un gréviste qui semble « en avoir assez » et qui dit entre autres choses : « Ce qui est exact, c'est que dans nos réunions, les dirigeants de la grève n'ont jamais avoué qu'à Roubaix les camarades teinturiers avaient repris le travail à l'ancien tarif. Le minimum de salaire à Hem est de 39 centimes 5 à l'heure ; nous persistons dans une grève qui ne nous promet pas satisfaction, attendu que nos camarades de Roubaix ont repris le travail, avec, comme base de tarif, 38 centimes 8 et 37 centimes 5, encore dans certaines maisons. »

Ajoutons que les sept semaines de grève sont particulièrement pénibles chez certaines familles nombreuses, lesquelles, en grand nombre du reste, reçoivent des secours de la mairie

Cultures du lin. — 1913. — 21 cultivateurs, superficie totale 26 hectares 54 ares 43 centiares. — 1914. — 9 cultivateurs, superficie 10 hectares 38 ares 75 centiares.

Assistance. — Les chefs de famille nombreuse sont informés que les mandats d'assistance sont en mairie, à leur disposition.

Un tisserand a le pied écrasé. — Renard Alphonse, 72 ans, tisserand chez Bétremieux Aîné fils, a eu le pied droit écrasé sous une lourde pièce de fer. Il a reçu aussitôt les soins du docteur Parmentier, qui lui ordonna 10 jours de repos.

Grave accident d'usine. — Marie Wikart, 27 ans, dévideuse chez Veussy et Moisnet, travaillait à son métier, lorsque, par suite d'un faux mouvement, elle heurta violemment un dévidoir, se faisant une grave lésion interne.

L'infortunée devra subir une opération et prendre, à cet effet, un mois de repos.

La fête communale. — Elle fut contrariée par le mauvais temps qui n'empêcha cependant pas le bal, les concerts et les jeux d'être très animés.

NORD

DOUAI

Les Fêtes de Gayant. — Voici le très maigre programme des Fêtes de Gayant, élaboré par la Commission des Fêtes publiques et qui sera soumis mercredi au Conseil Municipal.

On remarquera qu'avec un sans-gêne remarquable, ces Messieurs ont supprimé le traditionnel feu d'artifice de 14 juillet, pour le reporter au dimanche suivant, pour la fête de Jean de Bologne, qui soulève de vives critiques parmi la population.

Journée du 12 juillet : Cortège de la famille Gayant, crédit, 300 fr.

Fête nautique, comprenant joutes lyonnaises, plongeons, exercices divers, et illuminée sur la Scarpe, quais du Commerce et du Petit Rail, de 3 à 5 heures de l'après-midi. Ce spectacle, offert par un groupe de professionnels, sera précédé, à midi et demi, d'un défilé, partant de la gare, crédit, 1000fr.

Concert, place Carnot, de 7 à 9 heures du soir.

La Commission espère obtenir le concours d'une Société de premier ordre, qui ne s'est pas encore fait entendre à Douai et dont le renom attirerait de nombreux auditeurs, crédit, 2.000 fr.

Bal populaire, Grand'Place, à 9 heures et demie, crédit pour l'orchestre, 270 fr.

Illuminations.

Journée du 13 juillet : Concours Colombophile, crédit, 400 fr.

Ascension aérostatique, boulevard Vauban, à 4 heures, crédit, 300 fr

Concert donné par la Musique Municipale, avec le concours de solistes étrangers, sur la place Carnot, à 5 heures et demie, crédit : 270 fr.

C'est la dernière fois, Messieurs, qu'une allocation vous est demandée pour cette audition traditionnelle ; à partir de 1915, la Musique Municipale utilisera le talent de ses propres solistes ; c'est chose convenue entre la Musique et votre Commission.

Journée du 14 juillet : Revue des troupes de la garnison, construction de tribunes, crédit 1200 fr.

Matinée gratuite au Cirque, offerte aux enfants des écoles, crédit, 500 fr.

Démonstration de chiens de défense et exercices de chiens sanitaires ; concert ; crédit, 250 fr.

Un avis spécial sera publié pour en indiquer le lieu et l'heure

Bal populaire, place Carnot, à 9 heures et demie, crédit pour l'orchestre 270 fr.

Ces différents articles forment une somme de 6760 fr.

Il y a lieu d'y ajouter les dépenses annuelles, comprenant affiches, pionneries, entretien de matériel de fêtes, primes au jeu de billon, aux tirs à la flèchette, à l'arc à la perche et au berceau, illuminations, évaluées à 7835 francs.

Dans ce chiffre se trouve comprise une somme de 250 francs pour porter de 600 à 850 francs la subvention allouée à la Société du tir à l'arc à la perche, par assimilation avec la Société du tir à l'arc au berceau. Il y a, au dossier, une demande qui nous a paru justifiée ; ce fut fait partie de ceux dont M. le Maire vous a dernièrement signalé la nomalarité et dont avec raison il souhaite le développement.

Le total des dépenses qui précèdent s'élève à 14 595 fr

Le crédit budgétaire étant de : 16 800 fr.

Il reste sans emploi, une somme de : 2.205 fr

Le Compte administratif pour 1913. — Le Conseil municipal aura à examiner mercredi le compte administratif pour l'exercice 1913.

Ce compte s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes.	3.361.609 fr. 81
Dépenses	2.725.408 fr. 38
Excédent	636.201 fr. 43

Etat civil. — Naissances. — Louis Delval, rue de Lille, 21 — Daniel Bauchant, Dorignies.

Publications de mariages. — Entre : Alphonse Riboux à Douai et Marie Caron, sans profession à Lambres — Elie Moreau, cantonnier conducteur au 15e d'artillerie à Douai et Rachel Fiolet, journalière, à Coudekerque-Branche — Edouard Rouvelet, élève à l'Ecole des Maîtres-Mineurs à Douai et Gabrielle Hollande, couturière, Paris.

Mariages. — Entre : Alfred Parmentier, représentant de commerce, Périn et Zulma Voylstère, couturière, Douai — Lucien Mérchal, forgeron, Douai et Pauline Delcourte, couturière, Douai.

Décès. — Edmond Chrétien, 56 ans, négociant en cycles, veuf d'Henriette Bercoton, place Saint-Amé, 10 — Paul Marteau, 63 ans, tracour, époux de Laurence Margottin, rue de Paris, 36 — Zélie Durrivier, 63 ans, propriétaire, épouse d'Arthur Kuper, rue St-Eloi, 27.

PECQUENCOURT

Blessé. — Au cours de son travail, à la fosse Lemay, l'ouvrier mineur Camille Flautier, a eu le bras gauche fracassé.

Il a été évacué d'urgence sur l'Hôtel-Dieu de Douai où il a reçu les soins du docteur Jacomet, qui a procédé à l'ablation d'un doigt.

VALENCIENNES

Malades sur la voie publique. — Un pensionnaire de l'Hospice Général, Aimé Bache, âgé de 32 ans, atteint d'hémorragies, rue de la Vélverdre, a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Lambert.

— D'autre part, un sieur Désiré Lefebvre, de Denain, trouvé sans connaissance, quai des Mines, a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Théâtre. — Le 18 juin, la Tournée Brasseur, si avantageusement connue de nos concitoyens viendra jouer sur notre scène : « Ma Tante d'Honfleur », de M. Paul Gavault, le grand succès de rire du Théâtre des Variétés de Paris, pouvant être vu, par tout le monde.

Respectez les fleurs. — Surprises par le garde du jardin de la Rhonelle, en train de cueillir des fleurs dans les massifs, les nommées G. B., M. G. et Y. B., ont été appelées avec leurs parents au commissariat de police pour y recevoir une sévère admonestation.

Course Cycliste. — Dimanche 14 juin, à 3 heures, il y aura une course cycliste de 32 kilomètres, organisée par le Lion Club Valenciennois.

Prix du premier pas ; Tour de Valenciennes, circuit à parcourir 8 fois.

Liste des prix : 1er prix : 20 francs en espèces ; 2e prix, 15 francs en espèces ; 3e prix, un revolver (valeur : 15 francs, offert par MM. Mohin et Marin la Meskie); 4e prix: 8 francs en espèces ; 5e prix, 5 francs en espèces ; 6e prix, 5 francs en espèces.

Prime de passage de 1 franc au coureur passant premier à chaque tour.

Cette course est ouverte aux débutants et à tout coureur ne s'étant pas classé premier en 1911, dans une course d'un parcours supérieur à 40 kilomètres.

Le départ sera donné du siège à 3 heures précises.

Les engagements coûtent : 2 francs (1 franc 25 centimes pour les sociétaires), sont reçus jusqu'au samedi 13 juin, au siège, Café des Flandres, tenu par M. Mercier, 6, place de Tournai, à Valenciennes.

CAMBRAI

QUIÉVY

Une chute. — Le petit Watremex Henri, âgé de 5 ans et demi, se promenait dans les champs, il rencontra un autre gosse, le jeune Henri Hégo, qui le fit monter sur son dos. A un moment, le petit Watremez vint à tomber et dans sa chute se brisa le bras gauche.

PAILLENCOURT

Voies de fait. — A la suite d'une scène de ménage, Louis Hubert, chauffeur, frappe son épouse. Le frère de cette dernière, Victor Planchon, rencontrant son beau-frère à l'estaminet Lespagnol, lui reprocha sa conduite et finalement lui porta quelques coups de poing. Une enquête est ouverte sur ces faits.

WALINCOURT

Grande Tombola de l'Union Musicale. — Liste des numéros gagnants :

7433	4285	7984	9211	6787	536	3108
9938	3150	569	6397	9430	4766	8747
8182	2555	6152	7189	8614	4367	1840
9114	2182	8220	9111	6573	7305	8299
7278	5772	6006	2998	2905	2467	3910
2024	149	6777	7063	3484	8317	4232
6741	3968	5178	1923	146	1164	2667
1235	2539	8901	1391	7706	7754	6089
6873	1916	1006	8058	5171	435	8348
6180	6295	4493	5866	7983	6356	7778
3826	1887	209	4451	1895	2172	813
8141	4621	5374	3906	4113	2943	1907
3488	3401	8805	1482	3767	9867	9741
2113	6654	3834	673	5382	2818	8690
2235	8605	7229	4529	7208	1075	7861
3483	9329	5911	1961	2705	6727	8310
4236	2604	3272	6072	5971	3474	1540
3657	6718	7501	2221	6493	7164	8667
8034	7751	7817	8805	8729	2926	3618
869	8776	8775	2186	8154	7092	7819
8049	2154	3815	1221	2214	8142	7896
5198	1274	7356	9279	2883	30	7895
6611	5982	1923	1157	8609	4986	2374
9863	7580	2808	8174	1965	1594	4474
9795	3235	195	6847	8971	7972	4483
5915	7328	2387	7797	8201	7108	2133
7675	9506	6086	2668	8815	3426	935
9050	148	1971	5852	1191	1085	351
2745	414	7407	1897	9909	2275	1925
1462	1528	65	8119	4747	5915	635
6543	4836	6361	9011	5161	47	2070
1913	918	5178	4145	3325	2649	6164
1950	9137	3402	6125	7809	3969	6881
5185	3558	8613	7490	8550	8547	2657
6396	4038	2807	6717	3305	2562	9518
6077	8992	8582	6858	568	8652	4846

Les lots non réclamés dans le délai de 3 mois appartiendront de droit à la société.

HAZEBROUCK

Le Parquet d'Hazebrouck à Estaires. — Samedi matin, M. Richerd, juge d'instruction, accompagné de son greffier, s'est rendu à Estaires, pour procéder à une enquête sur une affaire mystérieuse.

Au cours de la journée, il a été procédé au curage de fosses d'aisances.

Une demoiselle serait inculpée dans cette affaire.

Les magistrats sont rentrés à 5 heures du soir, à Hazebrouck.

Chez les Archers. — La société Saint-Sébastien avait organisé un tir qui a eu lieu dans leur stand au schotter-hoil.

L'honneur a été abattu par M. Maurice Lesage; primés : MM. Filleben, Outters, Decupper, P. Everyn, Olivier, Carré, Everyn Henri, Rockebusch, Thurcry.

Une chute. — Le nommé Henri Verlynde, peintre, était occupé à badigeonner un mur, il était monté sur une échelle, lorsque soudain l'échelle se brisa et il fut projeté sur le sol. Le docteur Dequidt lui prodigua les premiers soins, il ordonna un repos et constata des multiples contusions.

Accident. — Le nommé Niébierny, 24 ans, était occupé à transporter des rails, lorsqu'il fit un faux pas et en rail lui tombe sur le pied. Le docteur Bénellart a prescrit un repos de quatre semaines.

BAILLEUL

Tamponné par un train. — Le nommé Elie Face, 40 ans, était occupé à travailler sur la voie ferrée du chemin de fer lorsqu'il ne vit pas l'express qui s'amenait, il fut tamponné, son corps fut coupé en plusieurs morceaux.

La femme de la victime qui demeure rue de Lille, fut prévenue aussitôt avec tous les ménagements possibles.

SAINTE-MARIE-CAPPEL

Accident. — Le nommé Henri Denaes, 40 ans, était occupé à réparer une toiture, chez un cultivateur Jules Minne, lorsque soudain, il perdit l'équilibre, tomba lourdement sur le sol, on le releva aussitôt, il porta à la tête un gros trou et des contusions sur tout le corps. Le docteur Hecm lui prodigua un mois de repos.

MERVILLE

Funérailles. — Samedi matin, ont eu lieu, à Merville, les funérailles de M. Félédon Barbier, receveur des finances honoraire, ancien capitaine de l'armée, chevalier de la Légion d'honneur.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Demon, conseiller général du Nord; E. Dumbrine, négociant ; Pruvost Jules, négociant ; Gisquière, banquier.

Des discours ont été prononcés par MM. le Lieutenant-colonel Constant et Stoffless, receveur d'enregistrement en retraite.

Une foule sympathique suivait le cercueil.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

30e Concours fédéral de tir à longue portée et championnat du Nord. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est à Béthune qu'aura lieu, cette année, le 30e concours fédéral des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord. L'ouverture en est fixée au 28 juin prochain.

Ce concours sera doté de nombreux et jolis prix.

Le Conseil Général du Nord a voté une subvention de 500 francs ; le Conseil Général du Pas-de-Calais a voté une même somme.

La Commission des finances du Conseil municipal de la ville de Béthune va proposer à cette assemblée le vote d'une subvention dont nous ne pouvons encore fixer l'importance, mais qui sera d'un grand appoint pour la réussite du concours.

Nombre des amis du tir ont fait parvenir de très beaux lots au Comité d'organisation qui les en remercie vivement.

Le programme des plus intéressants est en préparation : les derniers lot qui ont été promis par de généreux donateurs, sont attendus pour sa publication.

NŒUX

Accident mortel aux Mines de Nœux. — L'arabe Homodi Saïd, manœuvre, âgé de 32 ans, occupé à l'Usine des Mines de Nœux, dans la nuit de vendredi à samedi, a été écrasé par un wagon au cours d'une manœuvre de train.

Homodi était célibataire.

LENS

— Une société de natation est en formation. Le Comité provisoire se réunira la semaine prochaine, sous la présidence de M. Alfred Van Pelt.

Les adhésions sont reçues dès ce jour chez M. A. Mesplomb, 11, rue Victor-Hugo, et chez M. Dourieucourt, école de natation, rue de Douai.

Des monitieurs seront à la disposition de ceux qui désirent apprendre à nager.

AVION

— La nuit, un malfaiteur, passant par le soupirail de la cave, s'introduisait dans la maison de M. Meurice, mineur, nouvelle cité, route de Méricourt. Il visita la maison, fouilla tous les meubles et poussa l'audace jusqu'à pénétrer dans une chambre voisine de celle où M. Meurice dormait.

Le voleur emporta une certaine somme d'argent, des bijoux, un bout de pain et du fromage.

Plainte fut déposée et, après trois jours de recherches, M. Mondanel, commissaire de police, découvrit l'auteur du vol, le jeune Louis Dessingues, 12 ans. Le gelopin qui n'en est pas à son coup d'essai, a fait des aveux complets. Il a été déféré au parquet d'Arras.

BILLY-BERCLAU

Nécrologie. — Les obsèques de M. Louis Bourgeois ,boucher, qu'une seconde attaque d'apoplexie, à l'âge de 46 ans, arrache à l'affection de sa femme et de sa fille, ont eu lieu lundi 1er juin, avec une grande solennité, au milieu d'un profond recueillement et d'une émotion générale.

Le deuil était conduit par ses frères Léon, Jules, Auguste et Parfait. Plus de deux mille assistants étaient venus témoigner au défunt la sympathie et l'estime dont ils honoraient son père et mère.

Six sociétés de musique et de secours mutuels, avaient tenu à saluer une dernière fois leur regretté camarade, et conduites par leurs présidents MM. C. Leroy, L. Cocquerez, H. Desnoyelles, E. Queva, J. Queva, et Hubert, ouvraient la tête du long cortège, drapeaux en tête.

Cinq discours furent prononcés au cimetière, près du caveau de famille. MM. Et. Queva et Bourgeois retracèrent en termes éloquents et pathétiques l'oralité généreuse, l'honnêteté commerciale, le franc républicaine et la carrière courte, mais honorable et joyeuse du cher disparu, et n'oublièrent point de rendre hommage aux soins héroïquement dévoués de sa veuve éplorée.

AUCHEL

Concours de coqs. — Chez Crauguiet Henri, rue d'Houdain, dimanche 21 juin 1914, jour de la ducasse d'Auchel.

1 coq gagnant aura 25 francs.

2 coqs gagnants auront 50 francs.

La mise sera de 14 francs.

12 parties prendront part à ce concours. Mise au parc à 5 heures précises du soir.

Arrestation. — L'agent Branly, de commissariat de la Ville d'Auchel, a mis le vendredi 5 juin 1914, un nommé Habibche Ahmed Benafond ,31 ans ,sujet algérien, en état d'arrestation, qui fut condamné par défaut le 14 février 1914, par le Tribunal correctionnel de Béthune, pour coups et blessures.

M. Maillard, commissaire de police, fit conduire l'Algérien à la gendarmerie pour être transféré au Parquet.

SAINT-OMER

NIELLES-LES-BLEQUIN

Histoire peu édifiante. — La nommé Flament Auguste, journalier, demeurant à Nielles-les-Bléquin, est d'une moralité douteuse et s'adonne à la boisson.

Il vit maritalement avec une femme Pigot, mère de deux enfants, qui suit exactement les penchants de son concubin, pour le malheur, hélas ! des enfants qui sont privés des soins les plus élémentaires.

C'est ainsi, notamment, qu'une plainte a été portée contre Flameal, qui a été remarqué, traînant par la main la pauvre petite Marie-Louise Paquet, âgée de 4 ans et demi, à qui, de l'avis des voisins, il avait fait boire de l'eau-de-vie et qu'il maltraitait sans souci de son jeune âge, étant ivre lui-même et semblant ne pas se rendre compte de l'acte abominable qu'il commettait.

On s'est ému dans le village de la conduite détestable du couple Flament-Piquet et plainte a été portée par M. le Maire de Nielles-les-Bléquin.

En attendant les résultats de l'enquête qui est ouverte, Flameat Auguste a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et violences.

SAINT-MARTIN-AU-LAERT

Voies de fait. — Plainte a été portée par M. Bayard Henri, cultivateur à Moulle, contre M. R... fils, demeurant à Saint-Martin-au-Laërt, qui l'aurait injurié et frappé à propos d'une rencontre de voitures, survenue au croisement du chemin vicinal de Tatinghem, à Saint-Martin-au-Laërt. M. R..., allégue de son côté, que si quelqu'un devrait se plaindre, il serait seul fondé à le faire. Le Tribunal jugera.

BOMY

Incendie accidentel.—Des enfants jouaient au pied d'une meule de paille. Au cours de leurs distractions ,l'un d'eux, le jeune Lamorille François, âgé de 10 ans, fit craquer une allumette dont il était porteur. Il n'en fallut pas davantage pour que le feu se communiquât à la meule et mit en fuite les jeunes imprudents.

La meule a été consumée, causant à son propriétaire, M. Aristide Dehurtevent, cultivateur à Bomy, un dommage de 150 fr. environ.

HEURINGHEM

Voies de fait. — Pinte Jules, âgé de 32 ans, terrassier à Blendecques, devrait bien se rappeler que lorsqu'il boit, il devient enclin à des extravagances désagréables dont il est le premier à regretter les conséquences.

C'est pour s'être oublié une nouvelle fois en se livrant, sans motifs, à des voies de fait sur la personne d'un camarade Larivière Georges, terrassier comme lui, et habitant Heuringhem, qu'il sera prochainement traduit devant le Tribunal correctionnel.

BOULOGNE

CALAIS

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira vendredi 12 juin prochain pour examiner le compte administratif du Maire et diverses questions plus ou moins importantes. La question de l'abaissement du prix du gaz qui devait venir à cette séance est remise à une date ultérieure, la Ville et la Compagnie étant en désaccord sur certains points.

Statistique sanitaire. — On a enregistré durant le mois de mai : Mariages, 47; divorces, 7 ; naissances : garçons 65, filles 72 ; Bégéimes, garçons 15, filles 12. Décès : 98. Les naissances l'emportent de 66 sur les décès.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Samedi 6 juin 1914

Audience à 11 heures, sous la présidence de M. Maqueron, assisté de MM. Foucart et Fosset.

M. Fontanges occupe le siège du ministère public.

Commis-greffier, M .Debize.

WARGNIES-LE-PETIT. — Contrebande. L'accusé est un nommé Delannoy François, 25 ans, ouvrier d'usine à Rosin (Belgique), sujet français, natif des environs de Bavay.

Dans la nuit du 2 au 3 juin, il a été surpris par les douaniers cheminant à travers la plaine. Il avait pris la fuite, de même que l'individu qui l'accompagnait. Mais il a été rattrapé par le préposé Martin.

Tous deux, avant de s'enfuir, avaient abandonné leurs charges, consistant en vingt-trois kilos de tabac haché, d'une valeur de 287 fr. 50.

Il est inculpé à Delannoy une peine de six jours de prison avec cinq cents francs d'amende, plus le double décime et demi, ce qui porte l'amende à 625 francs.

Le jugement réserve les droits de l'administration des douanes à l'égard de l'inconnu, fugitif, qui accompagnait Delannoy.

HAUTMONT. — Rébellion, ivresse et port d'armes et engins de chasse prohibés. — Charlier Alfred, 32 ans, journalier, natif d'Hautmont, était ivre mardi dern